

Le RPCU appuie la proposition de l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec

Montréal, 26 février 2015 – Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU), le principal porte-parole des usagers du réseau québécois de la santé et des services sociaux, appuie l'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec qui propose au gouvernement du Québec de suspendre l'application du *Règlement sur les actes qui peuvent être posés par un assistant optométrique*, lequel entre en vigueur aujourd'hui même.

Les actes professionnels reliés à l'exécution d'une ordonnance réalisés par un opticien requièrent une formation collégiale de 3 ans. Or ce Règlement permet maintenant à un assistant optométrique de poser ces mêmes actes à la suite d'une formation sommaire d'à peine 72 heures.

« Ce Règlement ne constitue pas une solution à une pénurie de professionnels qualifiés. L'Ordre des opticiens d'ordonnances du Québec est certainement mieux placé pour déterminer le niveau de qualification nécessaire pour assurer la qualité des pratiques, des services et des soins offerts aux usagers » a déclaré M. Pierre Blain, directeur général du RPCU.

Rappelons qu'il y a deux jours, le RPCU présentait un mémoire lors des consultations sur le projet de loi n° 20. « Nous avons dit que les usagers doivent avoir accès à un médecin de famille. La même logique s'applique pour la santé visuelle, soit l'accès à un professionnel qualifié et reconnu par un ordre » a conclu M. Blain.

À propos du RPCU

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) défend les droits des usagers et est le porte-parole des 600 comités des usagers et de résidents des établissements de santé et de services sociaux du Québec. La mission des comités des usagers et de résidents est de défendre les droits des usagers et de travailler à améliorer la qualité des services offerts aux usagers du réseau de la santé et des services sociaux. 86 % des comités des usagers et de résidents du Québec sont membres du RPCU. Le RPCU défend également les droits des personnes âgées et des jeunes.

– 30 –

Renseignements : RPCU, 514 436-3744